



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE MIZOËN

L'an deux mille vingt-deux, le neuf décembre, à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. MICHEL Bernard, Maire.

Date de la convocation : 5 décembre 2022

Etaient présents : (formant la majorité des membres en exercice)

MICHEL Bernard, GONON Florence, PINATEL François, GIRAUD Roger, JOUANNY Michèle, SAUNIER Jean-Marc, BERARD Guy,

Etaient excusés : VENERA Christophe, Philippe Francine (pouvoir à SAUNIER Jean-Marc), JOUANNEAU Fanny, VINCENT Denise (pouvoir à GONON Florence),

JOUANNY Michèle a été nommée secrétaire de séance.

NOMBRE DE CONSEILLERS

ELUS : 11

EN FONCTION : 11

PRESENTS : 7

VOTANTS : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 9

Délibération n° 2022/58 : Compte-rendu des délégations consenties au Maire

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant les délégations accordées à Monsieur le Maire par délibération du conseil municipal du 8 juillet 2020,

Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de ces délégations,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

Engagement du personnel temporaire (remplacement arrêt maladie) :

- VENERA Philippe : du 17 octobre au 30 novembre 2022 à temps complet,

Décision du 7 octobre 2022 : acceptation du devis de l'entreprise GESTES PROPRES pour la fourniture de sacs poubelles de voirie. Montant du devis : 1 380,00 € TTC.

Décision du 13 octobre 2022 : acceptation du devis de l'entreprise MUSIFLORE pour la classe musicale transplantée de l'école maternelle en juin 2023. Montant du devis : 3 224,00 € TTC.

Décision du 17 octobre 2022 : acceptation du devis de l'entreprise FIRMONT ARNAUD pour l'élagage du tilleul de l'ancien presbytère et l'abattage de deux épicéas derrière l'église. Montant du devis : 990,00 € TTC.

Décision du 21 septembre 2022 : signature de l'avenant n°1 au marché 2022-08 entreprise COCO ECO LEGRANI lot 5 carrelage pour l'aménagement d'une salle de restauration scolaire pour le rajout d'un siphon de sol dans la cuisine. Montant de l'avenant en plus-value : 529,80 € TTC, soit 2,05% du montant du marché initial qui s'élève après avenant à 26 326,20 € TTC.

Décision du 28 octobre 2022 : signature de l'avenant n°1 au marché 2022-09 entreprise ANDREOLETY PINEL lot 7 plomberie pour l'aménagement d'une salle de restauration scolaire pour divers travaux non prévus. Montant de l'avenant en plus-value : 258,00 € TTC, soit 1,19% du montant du marché initial qui s'élève après avenant à 21 882,00 € TTC.

Décision du 10 novembre 2022 : signature de l'avenant n°2 au marché 2022-08 entreprise COCO ECO LEGRANI lot 5 carrelage pour l'aménagement d'une salle de restauration scolaire pour la prolongation de la surface carrelée murale dans la cuisine. Montant de l'avenant en plus-value : 633,60 € TTC, soit 2,46% du montant du marché initial qui s'élève après avenant à 26 959,80 € TTC.

Décision du 10 novembre 2022 : signature de l'avenant n°1 au marché 2022-04 entreprise SCBO lot 1 maçonnerie démolition VRD pour l'aménagement d'une salle de restauration scolaire pour divers travaux non prévus. Montant de l'avenant en plus-value : 896,40 € TTC, soit 1,48% du montant du marché initial qui s'élève après avenant à 61 487,46 € TTC.

Décision du 10 novembre 2022 : signature de l'avenant n°2 au marché 2022-10 entreprise SOGELEC lot 6 électricité pour l'aménagement d'une salle de restauration scolaire pour divers travaux non prévus. Montant de l'avenant en plus-value : 1 025,14 € TTC, soit 3,71% du montant du marché initial qui s'élève après avenant à 30 484,34 € TTC.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié conforme par Monsieur le Maire,

Le Maire,
Bernard MICHEL

Date de dépôt en Préfecture : 13 DEC. 2022

Date de publication :

13 DEC. 2022

